

Code(s) NSF : 311

Code CPF : NC

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

## Public :

Tout candidat titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi, quelque soit le département d'habitation ou d'exercice.  
Artisan / Salarié / Demandeur d'emploi

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est\*/ou nous contacter

## Niveau d'entrée / Prérequis :

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de Taxi et soumis à l'obligation de formation continue obligatoire tous les 5 ans.

## Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

## Durée & accès :

14 heures de formation  
soit 2 journées de 7 heures

**Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées**

**Modalité d'inscription : se rapprocher des contacts en département.**

## Prochaines sessions :

Nous contacter

## Objectif de qualification :

NC

## Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de mettre en pratique les évolutions législatives et réglementaires liées à l'activité de conducteur de Taxi.

## Compétences visées et résultats attendus :

- Appliquer la réglementation du Transport Public Particulier de Personnes et la réglementation spécifique Taxi.
- Actualiser et améliorer ses pratiques en matière de sécurité routière.
- Approfondir ses connaissances dans le cadre d'un module au choix (gestes de premiers secours, anglais ou développement commercial)

En 2025, sur 284 personnes inscrites, 284 ont suivi intégralement la formation, 282 ont répondu à notre enquête avec un taux de satisfaction de 93%.

Taux de recommandation : 97%

**Lieu de formation  
& contact :**

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement des Ardennes :  
8 rue de Clèves  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél. : 03.24.56.81.81  
formation08@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement de l'Aube :  
37 Rue des Bas Trévois - 10000  
TROYES  
Tél. : 03.25.82.62.06  
formation10@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement de la Marne :  
68 boulevard Lundy  
51086 REIMS Cedex  
Tél. : 03.26.61.27.25  
formation51@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement de la Haute-Marne :  
9 rue Decrès  
52000 CHAUMONT Cedex  
Tél. : 03.25.32.19.77  
formation52@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement de la Meurthe-et-  
Moselle : 4 rue de la Vologne -  
54520 LAXOU

40 rue Carnot - 54150 VAL DE  
BRIEY Tél. : 03.83.95.60.58  
formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement de la Meuse :  
Route du Pont de Dammarie -  
Bâtiment Les Roises 3è étage  
55000 SAVONNIERES-DEVANT-  
BAR

23 rue de la Belle Vierge  
55100 VERDUN  
Tél. : 03.29.79.76.65  
formation55@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Grand Est -  
Etablissement des Vosges :  
22 rue Léo Valentin - BP 21159  
88060 EPINAL Cedex  
Tél. : 03.29.69.55.55  
formation88@cma-grandest.fr

**Contenu :**

Conformément au référentiel de l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi :

Modules obligatoires de 3h30 :

- Module A : droit du transport public particulier de personnes
- Module B : réglementation spécifique Taxi
- Module C : sécurité routière

Modules d'approfondissement obligatoire de 3h30 au choix selon les départements :

Module D : Anglais

OU

Module E : Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

OU

Module F : remise à niveau prévention et secours civiques

**Organisation de la formation :**

Uniquement en présentiel au sein des organismes de formation agréé :

- par la Préfecture de la Meurthe et Moselle sous le numéro 01-54-2026
- par la Préfecture de la Marne sous le numéro 26-51-1
- par la Préfecture de la Haute-Marne sous le numéro 52-26-001
- par la Préfecture des Ardennes sous le numéro 129-2025-01
- par la Préfecture de l'Aube sous le numéro 2026-001
- par la Préfecture de la Meuse sous le numéro 2025-01
- par la Préfecture des Vosges sous le numéro 26-003

Langue parlée : français

**Méthodes pédagogiques utilisées :**

- Supports législatifs et réglementaires
- Remise de supports pédagogiques
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mises en situation

**Validation du parcours / Modalités d'évaluation :**

- Tour de table et recueil des besoins supplémentaires en début et fin de séquences
- Evaluation de fin de formation sous forme de quizz
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue
- Remise d'une attestation de suivi

**Coût de la formation :****20€/H Net de taxe par stagiaire**

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

**Equipements :**

- Salles d'enseignement équipée de tableaux numériques interactifs et/ou vidéoprojecteur  
- Accès WIFI  
- Accès aux personnes à mobilité réduite

**Participants :****20 stagiaires/session (max)**

Session ouverte à partir de 9 stagiaires

**Pour plus de renseignements :**

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est\* /ou nous contacter.

**Débouchés**

NC

**Possibilité de poursuites d'études :**

NC

**Qualification des formateurs :**

Conformément à l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de T3P, nos formateurs sont :

- Titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ou de VTC depuis plus de 5 ans,
- Titulaires TP ECSR ou BEPECASER,
- Titulaires du certificat de formateur SST ou du certificat de compétences de "formateur de premiers secours en équipe" (PAE 1) ou du certificat de compétences de formateur de prévention et secours civiques (PAE 3)
- Titulaires d'un titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III de la matière enseignée

**Conditions générales de vente :**

à consulter en flashant ce code



*Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)*